



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 4

Mercredi 5 février 2025

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).

chaussée. Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50m (soit au-dessus des routes). Au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables, la hauteur est réduite à 2.50m. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public. La visibilité ne doit en aucun cas être réduite. Pour le surplus, adressez-vous à l'inspecteur des routes de l'Office des ponts et chaussées ou à la commune. Après cette date, un contrôle sera effectué par les responsables communaux et si les présentes directives ne sont pas respectées, une procédure de rétablissement à l'état conforme à la loi pourrait être engagée.

Corcelles, le 30 janvier 2025

Le Conseil communal



Grandval

Fermeture

Le secrétariat sera fermé du 10 au 14 février 2025. En cas d'urgence, vous pouvez joindre le maire au 079 335 80 12.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Grandval, le 5 février 2025

Le Conseil municipal

Mensuration officielle: appel d'offres pour le mandat de mise à jour 2026 à 2033

Vu l'article 45, alinéa 2 de l'ordonnance du Conseil fédéral du 18 novembre 1992 sur la mensuration officielle (OMO; RS 211.432.2), la Municipalité de Grandval lance l'appel d'offres suivant:

Mandante: Municipalité de Grandval

Langue de la procédure d'adjudication: Français

Ampleur des travaux: Gestion et mise à jour permanente de la mensuration officielle dans la Municipalité de Grandval pour la période contractuelle du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2033 conformément à la législation fédérale et cantonale.

Les bases légales suivantes en particulier doivent être observées:

- LGéo (RS 510.62), OMO (RS 211.432.2) et OTEMO (RS 211.432.21)
- LCGéo (RSB 215.341) et OCMO (RSB 215.341.1)
- Manuels de la mensuration officielle édictés par l'Office de l'information géographique du canton de Berne: manuels disponibles sous forme électronique « MD.01-MO », « technique », « DROIT » et « GRUDA-MO » (www.be.ch/manuel-mensuration)

Critères d'aptitudes:

- Qualification professionnelle (justificatifs: brevet fédéral d'ingénieur géomètre et inscription au registre des géomètres, y compris les documents de la ou du géomètre devant le cas échéant assurer la suppléance)

- Interfaces techniques:

- Justificatif pour MD.01-MO-BE MN95, version 11 du 24 janvier 2008: compatibilité avec l'interface de la mensuration officielle IMO
- Justificatif de l'interface de transfert de données avec le registre foncier bernois (IMO-RF); les non-membres de l'association « be-geo » peuvent s'adresser à l'OIG

- Sécurité de l'information:

- Justificatif du respect des exigences de l'article 19, alinéa 2 OMO-DDPS: il faut que les données originales soient gérées dans une infrastructure située en territoire suisse et que l'exploitant de cette infrastructure ait son siège en Suisse.

- Fonctions de direction dans l'entreprise: au moins signature collective ou procuration collective (justificatif: extrait du registre du commerce)



Belprahon

Entrée en vigueur

Règlement concernant l'utilisation des outils informatiques

Publication selon l'art. 45 de l'ordonnance sur les communes

Le règlement concernant l'utilisation des outils informatiques adopté par l'assemblée communale de Belprahon le 12 décembre 2024, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Ledit règlement peut être consulté au secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

Belprahon, le 5 février 2025

Le Conseil communal

Entrée en vigueur

Règlement d'organisation de la commune mixte de Belprahon

Publication selon l'art. 45 de l'ordonnance sur les communes

Le règlement d'organisation de la commune mixte de Belprahon adopté par l'assemblée communale de Belprahon le 12 décembre 2024, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025, sous réserve de son approbation définitive par l'OACOT. Ledit règlement peut être consulté au secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

Belprahon, le 5 février 2025

Le Conseil communal

Statistique des déchets 2024

97.77 t de déchets ont été éliminés durant l'année écoulée dans notre commune selon le détail suivant:

27.97 t d'ordures ménagères

6.34 t d'encombrants

50.98 t de déchets compostables (tournée verte)

7.94 t de papier

4.14 t de carton

Par rapport à l'année 2023, le volume des déchets collectés a augmenté de 7.38 t.

En 2024, la moyenne des déchets encombrants par habitant (32.18 kg) se situe en dessus de la moyenne régionale (31.35 kg).

Corcelles, le 30 janvier 2025

Le Conseil communal



Court

Avis de construction

Requérants: Lucienne et Eric Wahli, rue de l'Aurore 14, 2738 Court; représentés par S.K.W. GROUP Sàrl, Frédéric Gully, rue du Léman 4, 1020 Renens

Propriétaire: Eric Wahli, rue de l'Aurore 14, 2738 Court

Auteur du projet: S.K.W. GROUP Sàrl, Frédéric Gully, rue du Léman 4, 1020 Renens

Emplacement: parcelle N° 1513, au lieu-dit « rue de l'Aurore 14 », 2738 Court

Projet: remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau extérieure

Chauffage: pompe à chaleur air-eau de type Elco, AEROTOP MONO 15.2M-R

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: H2a

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 7 mars 2025 inclusivement auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 5 février 2025

Municipalité de Court, administration municipale



Corcelles

Plantation et taille des arbres, haies et buissons et semis des cultures le long des routes cantonales, communales ou privées

Les riverains des routes énumérées ci-dessus sont priés de tailler leurs arbres, haies, buissons et semis des cultures jusqu'au 31 mai 2025. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la

- Capacités financières (justificatif: déclaration spontanée récente [date de l'offre] accompagnée de toutes les pièces requises, remontant à moins d'un an)

- Justificatif portant sur la mise à disposition des données de la MO (sur un portail Web SIG)

- Personnel et infrastructure (justificatif: liste des ressources en personnel affecté à la MO et des moyens d'exploitation engagés dans le cadre de celle-ci)

Critères d'adjudication:

Critères principaux:

- Prestations (offre écrite et éven. présentation) (Pondération: 40%)

- Assurance-qualité (Pondération: 20%)

- Expérience dans la mise à jour de la mensuration officielle (Pondération: 15%)

- Prix - conditions financières (valeur contractuelle du point par rapport à la valeur cantonale du point selon l'art. 16 OCMO en %) (Pondération: 15%)

- Développement durable (Pondération: 10%)

Sous-critères:

Prestations

- Concept de prestations et éven. présentation personnelle de l'offre (Pondération: 25%)

- Références (Pondération: 5%)

- Service à la clientèle (Pondération: 5%)

- Autres prestations relevant de la géomatique et de la mensuration dans le domaine de la MO (Pondération: 5%) Assurance-qualité

- Assurance-qualité dans la mensuration officielle (Pondération: 5%)

- Sécurité de l'information (Pondération: 5%)

- Modes de suppléance de la géomètre-conservatrice ou du géomètre-conservateur (Pondération: 5%)

- Perfectionnement dans le domaine de la MO (Pondération: 5%) Expérience dans la mise à jour de la mensuration officielle

- Expérience du bureau de géomètres dans des communes similaires (Pondération: 10%)

- Expérience de la géomètre conservatrice ou du géomètre conservateur en matière de conduite (Pondération: 5%)

Prix - conditions financières (pas de sous-critères) (Pondération: 15%)

- La conversion en points est linéaire et entre dans le calcul sous la forme d'un nombre arrondi à un chiffre après la virgule. Une différence de rabais de 10% par rapport à l'offre la plus basse entraîne une diminution de la note de 1 point. A partir de 4 fois cette différence de rabais, toutes les offres héritent de la note 1 sur ce critère.

Développement durable

- Places d'apprentissage (Pondération: 5%)

- Ecologie (Pondération: 5%)

Les documents sont publiés sous: www.be.ch/election-gc

Pour plus de renseignements, s'adresser à l'administration communale de Grandval, Grand-Rue 29, 2745 Grandval, tél. 032 499 95 55 ou secrétariat@grandval.ch

Délai et adresse pour le dépôt de l'offre: L'offre doit être adressée à l'administration communale de Grandval d'ici au 7 mars.2025 (le cachet de la poste faisant foi).

Voies de droit:

Les recours sont traités par le préfet compétent conformément à la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA).

Grandval, le 5 février 2025

Le Conseil municipal



Moutier

Avis de construction

Requérant: Wiedmer Olivier, Rue du Nord 13, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 11, Rue du Nord 13

Projet: Aménagement de 2 places de parc.

Zone: H3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 28 février 2025 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 29 janvier 2025

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: PPE Rue des Prés 3-5, 2740 Moutier

Auteur du projet: Faivre Energie SA, 2800 Delémont

Emplacement: Parcelle N° 350, Rue des Prés 3 et 5

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par 2 pompes à chaleur air/eau.

Zone: H2

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 28 février 2025 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 29 janvier 2025

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: S.I. Aés SA, Rue de Soleure 4, 2740 Moutier

Auteur du projet: RP Architecture Sàrl, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 1498, Rue du Nord 31

Projet: Transformations intérieures, construction de balcons en façade Sud et d'un couvert à voitures, isolation périphérique, rehaussement de la toiture, remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air/eau extérieure.

Zone: H3

Dérogation: Art. 20 RCC

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 28 février 2025 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 29 janvier 2025

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Spart Camille, Rue des Prés 23, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 2149, Rue des Prés 23

Projet: Pose d'une palissade en granit au Nord-Ouest de la parcelle et installation d'une pompe à chaleur pour chauffer la piscine existante.

Zone: H2

Dérogation: Art. 56 OR

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 7 mars 2025 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 5 février 2025

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Dropoly SA, Route de Rossemaison 100, 2800 Delémont

Auteur du projet: Solex ingénierie Sàrl, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 1226, Avenue de la Liberté 20

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure.

Zone: PQ «Centres Sud et Est»

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 7 mars 2025 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 5 février 2025

Services Techniques-Urbanisme



Perrefitte

Municipalité de Perrefitte

Communications du Conseil municipal

Test des sirènes 2025:

Nous vous informons que le prochain test des sirènes aura lieu le mercredi 5 février 2025 entre 13h30 et 16h30. Nous vous remercions de votre compréhension.

Vice-maire 2025:

Nous vous informons que Monsieur Stefan Bösi-gger a été nommé vice-maire pour l'année 2025.

Dates des assemblées municipales 2025:

Les assemblées municipales auront lieu le mercredi 18 juin 2025 et le jeudi 11 décembre 2025.

Perrefitte, le 5 février 2025

Le Conseil municipal

Municipalité de Perrefitte

Statistiques de la population 2024

Au 31.12.2024, notre commune comptait 480 habitants. 106 personnes sont de nationalité étrangère. En 2024, Perrefitte a enregistré 35 départs, 32 arrivées, 2 décès et 2 naissances.

Perrefitte, le 5 février 2025

Le secrétariat municipal

Municipalité de Perrefitte

Fermeture du bureau municipal

Nous vous informons que le bureau municipal sera fermé le jeudi 13 février 2025 et vous remercions de votre compréhension.

Perrefitte, le 5 février 2025

Le secrétariat municipal



Petit-Val

Avis de construction

Requérants : Tim Gyger et Theresa Schweizer, Route Principale 10, 2537 Vauffelin

Auteur du projet : STUDIOV9 Sàrl, architectes MA HES SIA STUDIOV9, Dammweg 3, 2502 Biel/Bienne

Emplacement : Parcelle N° 145, Les Champs des Fouats 3, Souboz

N° eBau : 2024-20607

Projet de construction : Construction d'une nouvelle maison d'habitation avec pose de panneaux photovoltaïques et thermiques

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : H3

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 28 février 2025 inclusivement**, à l'Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Souboz, le 29 janvier 2025

Secrétariat communal

Ordonnance de l'arrondissement de sépulture de la commune mixte de Petit-Val

Lors de sa séance du 27 janvier 2025, le Conseil communal a abrogé l'article 24 et l'Annexe I de l'ordonnance de l'arrondissement de sépulture. Ces modifications entrent en vigueur 1^{er} février 2025 sous réserve d'un éventuel recours. Les modifications de l'ordonnance peuvent être consultées au Secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

En application des articles 65 et suivants de la Loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), un recours peut être formé dans les trente jours à compter de la présente publication. Le recours sera adressé par écrit, en deux exemplaires, à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2 à 2608 Courtelary.

Souboz, le 5 février 2025

Conseil communal

Fermeture de l'administration communale

L'administration communale sera fermée le mardi 11 février 2025.

Souboz, le 5 février 2025

Conseil communal



Rebévelier

Test des sirènes 2025

Information pour les habitants de Rebévelier : le test des sirènes 2025 aura lieu le

mercredi 5 février 2025 entre 13h30 et 16h30

Rebévelier, le 29 janvier 2025

Le Conseil communal



Reconvilier

04.0302.0185 – eBau 2024-19036

Avis de construction

Requérant : Kamza Ali, Rue de Boujean 137, 2504 Bienne

Auteur du projet : KD Architecture SA, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan

Emplacement : Parcelle N° 2314, Rue du Dr. Tièche, 2732 Reconvilier

Projet : Construction d'un hangar à voiture

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : Zone d'activités économiques AII

Dérogation : aucune

Publication : dès le 5 février 2025, pour 30 jours

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 5 mars 2025 inclusivement** ou sur le lien suivant : www.reconvilier.ch/depots-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 5 février 2025

Administration des constructions

Mise au concours

1 place d'éducateur/trice de l'enfance ES en formation

Entrée en fonction : Août 2025

Durée de l'engagement : formation en 3 ans

Taux d'occupation : 50% crèche (+40% école)

Lieu d'activité : Crèche « La Maison du contour » à Reconvilier

Conditions requises : Être en possession d'un CFC ou titre jugé équivalent et s'être inscrit/présenté aux examens de l'école Pierre-Coullery (La Chaude-Fonds), pour la formation en emploi.

Renseignements : M^{me} Florence Zuber, directrice, au 032 481 10 23, ou par mail à maisonducontour@reconvilier.ch

Les offres de service accompagnées des documents usuels sont à adresser au Conseil municipal, Route de Chaidon 9, 2732 Reconvilier, jusqu'au 28 février 2025.

Reconvilier, le 3 février 2025

Secrétariat municipal



Roches

Election complémentaire - dépôt des listes

Exceptionnellement, le secrétariat communal sera ouvert **le vendredi 14 février 2025 de 16h15 à 17h** pour la réception des listes de l'élection d'un(e) conseiller(e) communal(e).

Roches, le 30 janvier 2025

Conseil communal



Saicourt

Avis de construction

Requérant : Jean-Paul Berberat, Chemin des Moines 25, 2713 Bellelay

Auteur du projet : Faivre Energie SA, Sarah Etique, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Rue : Chemin des Moines 25, 2713 Bellelay

Parcelle N° : 829

Projet de construction : Remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur air/eau + élimination de la citerne.

Zone : H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 mars 2025 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Le Fuet, le 5 février 2025

Conseil municipal

Informations communales

Chemin piétonnier Les Vieux Chemins

Une expertise a été faite sur le frêne se trouvant aux abords du chemin piétonnier entre la rue des Vieux Chemins et la route cantonale. Il s'avère que la sécurité n'est plus garantie dans ce secteur. Etant donné que ce chemin est fréquemment emprunté par les citoyens et les élèves, il a été décidé d'abattre le frêne ainsi que le tilleul se trouvant à proximité de la fontaine. Deux nouveaux arbres seront plantés pour les remplacer.

Le Fuet, le 5 février 2025

Conseil municipal



Saules

Fermeture exceptionnelle du bureau communal

L'administration communale sera exceptionnellement fermée ce mercredi 5 février 2025 en raison d'une séance à l'extérieur et ouvrira en remplacement le jeudi 6 février 2025 de 16h à 17h.

Saules, le 5 février 2025

Conseil communal



Sorvilier

Avis de construction

Requérants : Habegger Otto et Odette, Rue Principale 9, 2736 Sorvilier

Auteur du projet : Villatype S.A., Le Champat 2, 2744 Belprahon

Projet : Construction de deux maisons familiales avec garages, terrasses couvertes, panneaux photovoltaïques, pompes à chaleur et accès

Emplacement : parcelle N° 1009, au lieu-dit « Clos Jobez »

Dimensions : selon les plans déposés

Construction : selon les plans déposés

Zone : H2b

Dépôt de la demande avec plans, **jusqu'au 28 février 2025 inclusivement**, après de l'administration communale de Sorvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss. LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sorvilier, le 29 janvier 2025

Le Conseil municipal



Valbirse

Avis de construction

Demande de permis « après-coup »

Requérants/maitre d'ouvrage : Immolak GmbH, Route de Chêne 14, 1207 Genève

Auteur du projet : Heimann Olivier Sàrl, Rue Aimé Charpillot 4, 2735 Bévilard

Adresse du projet: BF 1055, Grand- Rue 41, 2735 Malleray

Description du projet: changement d'affectation d'un local commercial en studio d'habitation

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: Centre B

Périmètre protégé: Périmètre de protection des sites - PPS-C

Dérogations: art. 212 al. 3 RCC, art. 64 al.2 OC

Dépôt public: du 5 février au 7 mars 2025 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet

sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévilard, le 31 janvier 2025

Commune mixte de Valbirse

Divers

Société de tir TPME

La société TPME (Tir pratique Moutier et Environs) communique aux habitants, à la bourgeoisie, ainsi qu'à la municipalité de Reconvilier, que des tirs ont lieu dans la carrière de la Commune bourgeoise de Reconvilier, au sud de l'ancienne «Tankbahn», durant la période allant du mois d'avril au mois de novembre 2024 (excepté pendant les vacances scolaires). La société prie également la police cantonale et le garde-faune d'en prendre note.

2732 Reconvilier, Le 28.01.2025

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14 h

informations pratiques



Tavannes

Administration municipale
Grand-Rue 1
2710 Tavannes

Courriel:

secretariat@tavannes.ch

Heures d'ouverture:

Lundi (fermé le matin) à mercredi:
9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 17 h

Jeudi:

9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 18 h

Vendredi:

9 h 30 à 11 h 45 – Fermé l'après-midi

Site internet:

www.tavannes.ch

Téléphones

Centrale	032 482 60 40
Secrétariat	032 482 60 43
Caisse	032 482 60 44
Contrôle des habitants	032 482 60 45

Travaux publics	032 482 60 47
Agence AVS	032 482 60 46
Service social	032 482 65 70



Valbirse

Administration communale
Rue Aimé Charpilloz 2
2735 Bévilard

Téléphone:

032 491 61 61

Courriel:

info@valbirse.ch

Site internet:

www.valbirse.ch
facebook.com.valbirse

Heures d'ouverture

- Lundi et Mardi de 10 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30
- Mercredi de 10 h à 12 h – fermé l'après-midi
- Jeudi de 10 h à 12 h et 13 h 30 à 18 h 30
- Vendredi de 10 h à 12 h – fermé l'après-midi